

Objet : demande de subvention

Décision

La Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1^{er} avril 2025 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Considérant que la Ville de Nantes sollicite auprès de l'État une subvention au titre du Fonds Régional pour l'Acquisition des Bibliothèques 2025 pour les acquisitions exceptionnelles réalisées par la Bibliothèque municipale en 2024-2025.

Décide

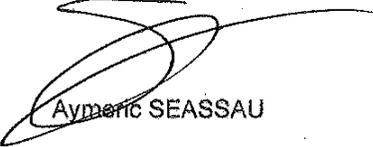
Article 1^{er} - Dans le cadre de la Dotation générale de décentralisation, au titre du concours particulier bibliothèques, une subvention au taux le plus élevé possible est sollicitée auprès de l'État pour les acquisitions suivantes :

- Izis. Man Ray, Benjamin Péret et André Breton. Photographie originale. 1952. Vente publique du 21/11/2024 (Giquello). Prix d'acquisition **1400 € hors frais**, 1820 € frais compris.
- Un livre imprimé, une affiche et deux dessins originaux relatifs à l'œuvre de Jules Verne. Vente publique du 28/11/2024 (Boisgirard Antonini). Prix d'acquisition **2760 € hors frais**, 3581,48 € frais compris.
- Deux jeux relatifs à l'œuvre de Jules Verne. Achat en librairie en mai 2025 (Thierry Corcelle). Prix d'acquisition **5300 € frais compris**.
- Jacques Vaché. Tournée Bellemère. Vers 1917. Dessin. Vente publique du 16/05/2025 (Talma). **2100 € hors frais**, 2604 € frais compris.

L'ensemble de ces dépenses est ou sera inscrit au budget de la Ville de Nantes sur les exercices 2024 et 2025.

Article 2 - M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **30 JUL. 2025**
Pour Madame La Maire,
L'adjoint délégué,


Ayméric SEASSAU

Transmis en préfecture le : **30 JUL. 2025**

Mis en ligne le : **31 JUL. 2025**